



Impot sur le revenu : vente sur internet

Par **seb26**, le **27/02/2008** à **08:22**

Bonjour, j'envisage de creer une boutique en ligne de vente de tee shirt (je créer, je fas de la pub) et le site (comboutique) créer, expédient, gérent les retours ... et moi je suis payer avec une petite marge.

Cette marge, est ce que je dois la déclarer ? ya t-il un montant maximum?

Autres renseignements : je suis étudiant et encore avec la déclaration de mes parents. Merci pour votre réponse

Par **Thierry Nicolaidès**, le **03/03/2008** à **10:25**

Vos revenus doivent être déclarés au premier franc

Par ailleurs vous devez être enregistrés comme travailleur indépendant et payer des charges sociales

Enfin , s'agissant d'une activité commerciale , vous devez tenir une comptabilité

Dans l'immédiat vous pourrez opter pour un régime d'imposition simplifié

Contactez un avocat pour cela

Thierry Nicolaidès